

PREFET DU TARN

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau des élections, de la réglementation
et des affaires juridiques

Arrêté portant renouvellement d'habilitation
de Monsieur José ALONSO, en qualité de Thanatopracteur

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-19 et suivants, R.2223-24 et suivants, et D.2223-34 et suivants, relatifs au service des pompes funèbres,

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 fixant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes instaurés pour certaines professions du secteur funéraire à compter du 1^{er} janvier 2013,

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 précité, fixant par diplôme et pour chacune des matières le volume horaire correspondant,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2007 fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur au titre de la session 2006-2007,

Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014, portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2015 portant délégation de signature à des agents en fonction à la préfecture du Tarn,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2009 portant habilitation pour une période de six ans de Monsieur José ALONSO domicilié, 22 rue de la Brunaude à Coufouleux (81800), en qualité de thanatopracteur,

Vu la demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire déposée le 15 juillet 2015 par Monsieur José ALONSO,

Considérant que Monsieur José ALONSO, titulaire du diplôme de thanatopracteur depuis le 27 mars 2001 répond aux critères en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 pour assurer la gestion de cette entreprise,

Considérant que le dossier déposé est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a donc lieu de lui renouveler, pour une durée de six ans, l'habilitation dans le domaine funéraire sollicitée,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Tarn,

A r r ê t e

Article 1^{er} : Monsieur José ALONSO, est habilité à exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Soins de conservation des corps,

Le numéro de l'habilitation est **04-81-001**.

Article 2 : La présente habilitation est valable pour une période de six ans renouvelable, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : La demande de renouvellement de la présente habilitation devra être présentée accompagnée d'un dossier complet, un mois avant sa date d'expiration.

Le non respect de ce délai pourra entraîner la suspension de cette habilitation.

Article 4 : En application de l'article R.2223-63 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation devra être déclaré à la préfecture dans un délai de deux mois.

Article 5 : En cas de non respect de la réglementation en matière funéraire et conformément aux dispositions de l'article L.2223-25 du CGCT, la présente habilitation pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par le préfet après mise en demeure.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Tarn et le maire de Coufouleux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 14 août 2015

Pour le préfet et par délégation,

La directrice,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicole Gandia', written over a horizontal line.

Nicole GANDIA

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication, dans les conditions suivantes :

- soit un recours gracieux auprès du préfet du Tarn – Direction des libertés publiques et des collectivités territoriales - Lices Georges Pompidou – 81013 Albi cedex 9) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex 7 (Téléphone : 05.62.73.57.57 – Télécopie : 05.62.73.57.40),